



Commission Administrative Paritaire Catégorie C

Déclaration Liminaire UNSA Défense

30 et 31 Octobre 2025

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs,

L'UNSA Défense tient tout d'abord à rappeler que cette CAP se réunit une nouvelle fois dans un contexte de charge de travail conséquente : neuf dossiers à examiner en deux jours, dont trois dossiers disciplinaires, deux non-titularisations, deux prolongations de stage et deux recours CREP.

Derrière ces chiffres, il y a avant tout des agents, des femmes et des hommes qui vivent des situations professionnelles souvent complexes, parfois douloureuses, et qui attendent de cette instance qu'elle leur accorde écoute, bienveillance et équité.

LES PROLONGATIONS ET LES NON-TITULARISATIONS

L'UNSA Défense souhaite attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les agents en stage. Beaucoup arrivent au ministère avec motivation et envie de bien faire, mais découvrent rapidement un manque criant d'accompagnement : formations quasi inexistantes, tutorats symboliques et affectations sur des postes à forte technicité sans véritable accompagnement.

Certains se retrouvent seuls, sans repère ni soutien. Les rapports de stage sont parfois bâclés, et au final, c'est l'agent qu'on sanctionne : la première année se conclut par une prolongation de stage, et la seconde par une non-titularisation.

L'UNSA Défense dénonce cette logique injuste : comment juger un agent sur ses résultats quand les conditions d'accompagnement ne sont pas réunies ? L'administration doit aussi prendre sa part de responsabilité.

LES RECOURS CREP

Les recours CREP soulignent eux aussi des dérives inquiétantes. L'entretien professionnel, censé être un moment d'échange constructif, se transforme trop souvent en règlement de comptes. Certains agents découvrent lors de l'entretien des reproches jamais évoqués auparavant.

Il suffit parfois qu'un notateur change pour que la note baisse, sans justification réelle. **L'UNSA Défense** rappelle que l'entretien annuel ne doit pas être un outil de sanction, mais un levier de reconnaissance et de progression.



LE RÔLE DE LA CAP

L'UNSA Défense constate avec inquiétude que les CAP perdent progressivement leur sens. Trop souvent, les décisions semblent déjà arrêtées avant même la réunion. Les représentants du personnel s'investissent sincèrement dans l'étude des dossiers, mais au final, l'administration a toujours le dernier mot.

Ce fonctionnement vide peu à peu cette instance de sa substance. La CAP doit rester un lieu d'échange, d'équilibre et de justice, et neutralité où la parole des représentants du personnel est réellement prise en compte.

L'UNSA Défense souhaite que cette CAP se déroule dans un esprit d'écoute et de discernement. Chaque dossier mérite une attention particulière, car derrière chaque nom se trouve un agent qui croit en son métier, qui a voulu bien faire, et qui mérite d'être jugé avec objectivité et humanité.

Nous espérons que les échanges de ces deux jours permettront de redonner à cette instance sa valeur essentielle : celle d'un véritable espace de justice et de dialogue social.

L'UNSA Défense vous remercie.